

Évaluation conjointe de la Déclaration de Paris, Phase 2

Cahier des charges générique destiné aux évaluations nationales

Note d'orientation à l'attention du lecteur

Sous le terme général de « Cadre d'évaluation de la Phase 2 », le présent document expose les caractéristiques et les questions communes qui devront être abordées dans le cadre des évaluations nationales, comme notamment les objectifs et les buts convenus, le design, les dispositions de gestion et de gouvernance, le soutien, les effectifs, l'assurance-qualité et le plan de travail et calendrier. Plus spécifiquement, ce document comporte une version provisoire de la matrice commune d'évaluation ainsi qu'une proposition des rapports d'évaluation définitifs, correspondant à cette matrice. L'objet de ces derniers consiste à favoriser une meilleure compréhension, depuis le départ, des produits finaux recherchés. La synthèse d'évaluation sera elle-même harmonisée avec cette matrice et intégrera les constatations provenant des évaluations nationales, des études des directions des donneurs/organismes et d'autres sources qui auront été validées.

Il est important de souligner que s'il le souhaite chaque pays participant pourra - tout en contribuant entièrement en répondant à toutes les questions communes d'évaluation qui ont été convenues jusqu'à présent - également élargir cette couverture en ajoutant certaines questions ou certains sujets d'évaluation revêtant une pertinence ou un intérêt particulier à sa situation spécifique. Ceci sous réserve des ressources disponibles dans le cadre de l'évaluation.

Le Cahier des charges générique sera essentiellement employé par les Coordinateurs nationaux et les Groupes de Référence à qui il servira de guide pour orienter leur mission dans le cadre du lancement, de la gestion et de la garantie de la réussite des évaluations. Soutenu par le Cadre de travail global et l'engagement et le soutien continu de l'Équipe d'Évaluation Principale, le Cahier des charges générique fournira également une orientation aux équipes professionnelles qui seront recrutées pour les aider à mener à bien leur mission. Les participants à chacun des ateliers régionaux qui se sont déroulés du 27 octobre au 20 novembre 2009, ont par ailleurs vivement confirmé qu'il sera impératif que le Cahier des charges générique de cette évaluation ambitieuse soit clair, simple, rigoureux et gérable et se prête à des comparaisons à travers les deux douzaines de pays au sein desquels les évaluations seront réalisées.

Les révisions considérables apportées à la première version provisoire distribuée le 20 octobre 2009, reflètent la consolidation systématique des contributions faites par des nombreux participants au cours des ateliers régionaux, l'intégralité des commentaires préalables faits à propos de la première version par d'autres membres du Groupe de Référence International (GRI), ainsi que les améliorations finales convenues durant la réunion du Groupe le 1^{er} décembre 2009. Le Cahier des charges génériques énonce, dans la mesure du possible à cette étape des travaux, les principaux axes méthodologiques à adopter. Ces informations permettront aux Coordinateurs nationaux et aux Groupes de Référence de démarrer les exercices d'évaluations nationales, de recruter les équipes d'évaluation et de terminer les évaluations dans les délais impartis pour informer le 4^{ième} Forum de Haut Niveau qui se tiendra à Séoul. Comme il l'a été confirmé lors de la réunion du GRI (avec un certain nombre de suggestions spécifiques), les matrices d'évaluation modifiées, seront finalisées au cours d'ateliers régionaux réunissant les Équipes des pays, les Coordinateurs nationaux et l'Équipe d'Évaluation Principale dès que les équipes d'évaluation de chaque pays seront établies (d'ici mars 2010). Ces matrices d'évaluation modifiées contiendront des méthodologies détaillées et définitives et les méthodes standards. Les avant-projets préparatoires seront distribués à tous les membres du GRI pour

leur examen, ainsi que le rapport initial d'évaluation prévu pour le mois d'avril 2010 comportant la version définitive.

Sommaire

1. Historique et raison d'être : Phase 2 de l'évaluation dans son ensemble	4
2. Évaluations nationales : finalité, objectifs, utilisation et démarche	4
3. Méthodologie de l'évaluation : questions et méthodes d'évaluation	8
4. Gestion de l'évaluation : responsabilités et imputabilités	13
5. Dispositifs d'assistance destinés aux évaluations nationales	18

Annexes

A. Plan provisoire des rapports d'évaluation nationale	20
B. Matrice d'évaluation provisoire destinée aux évaluations nationales	22
C. Gestion des évaluations nationales	44

1. Historique et raison d'être : Phase 2 de l'évaluation dans son ensemble

1. La Déclaration de Paris est l'expression d'un large consensus international développé au cours des 15 années qui ont précédé l'année 2005. Cette déclaration stipule qu'il est essentiel de développer de nouvelles relations de partenariats et de nouvelles façons de travailler entre les pays développés et les pays partenaires pour garantir les résultats en termes de développement, une utilisation appropriée de l'aide et le maintien de volumes d'aides.

2. La Déclaration de Paris¹ a été adoptée par 52 donateurs/organismes et pays partenaires, lors du 2^e Forum de Haut Niveau qui s'est tenu à Paris en 2005, ainsi que par 30 autres acteurs relevant du domaine de la coopération au développement (comme notamment l'ONU et d'autres organismes multilatéraux et organisations non gouvernementales). La Déclaration se compose de 56 « engagements de partenariats » et vise à renforcer les « partenariats » formés entre les pays donateurs et les pays receveurs de l'aide de façon à rendre l'aide plus efficace et à optimiser les résultats obtenus au niveau du développement.

3. L'exigence de procéder à une évaluation indépendante faisait partie intégrante de la Déclaration d'origine. Cette demande a par ailleurs été réitérée par le Programme d'Action d'Accra en 2008.² La Phase 1 de l'évaluation³ s'est déroulée de mars 2007 à septembre 2008 ; son objectif premier consistait à fournir des éléments d'information sur les « COMMENT » et les « POURQUOI » du processus initial de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, en se penchant plus spécifiquement sur tous les **intrants et sur les premiers extrants**. Cette phase était spécialement conçue pour offrir des enseignements pratiques et faire le point sur les résultats de mise en œuvre à l'occasion du 3^{ième} Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui s'est tenu en septembre 2008, à Accra, au Ghana.

4. La seconde phase de l'évaluation a débuté en 2008 à l'occasion du 3^{ième} Forum de Haut Niveau et se poursuivra jusqu'au 4^{ième} Forum de Haut Niveau qui se tiendra en Corée, en 2011. Cette seconde phase mettra en évidence les **réalisations et les résultats** accomplis et offrira des réponses à une question cruciale concernant la politique d'aide : les effets escomptés à long terme de la Déclaration de Paris ont-ils été atteints ou progressé ? Il est attendu que l'évaluation analyse les résultats dans leur contexte, en prenant notamment en compte les conditions préalables ou les conditions susceptibles de favoriser ou de faire obstacle à des résultats positifs en termes de développement soutenu par l'aide.

2. Évaluations nationales : finalité, objectifs, utilisation et démarche

5. **But** : les évaluations nationales constitueront la base primaire de l'évaluation et l'instrument principal permettant de répondre aux questions d'évaluation fondamentales sur les effets de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et sur les résultats en termes de

¹ L'intégralité de la Déclaration est disponible sur le site :

<http://www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf> et le Programme d'Action d'Accra sur

<http://www.oecd.org/dataoecd/58/16/41202012.pdf>

² Les évaluations complètent les activités de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, entreprises par le Pôle D du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du réseau CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) : « Évaluation des progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra »

³ Wood, B; D. Kabell; F. Sagasti; N. Muwanga; Rapport de Synthèse de la Phase 1 de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Copenhague, juillet 2008. Ce rapport est disponible sur le site : http://www.diis.dk/graphics/Subweb/paris_evaluation_web/index.htm

développement, dont sur la réduction de la pauvreté. Ces évaluations nationales évalueront plus particulièrement l'efficacité des donateurs/organismes au sein de chaque pays, ainsi que l'efficacité des parties prenantes nationales et des partenariats formés entre ces dernières.

6. **Objectifs** : l'objectif de l'évaluation consiste à documenter, analyser et juger la pertinence et l'efficacité de la Déclaration de Paris au sein du pays et sa contribution en matière d'efficacité de l'aide et, à terme, en matière d'efficacité du développement, y compris au niveau de la réduction de la pauvreté.

7. Les objectifs spécifiques comprennent :

- La documentation des résultats obtenus au sein du pays à la suite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
- L'habilitation des pays partenaires et des donateurs/organismes intervenant dans les pays concernés à clarifier, améliorer et renforcer des politiques et des pratiques conformes à la Déclaration de Paris dans le cadre de l'efficacité de l'aide et du développement.⁴
- La mise en évidence des barrières et des difficultés susceptibles de limiter l'efficacité de la Déclaration de Paris et ses effets et impacts (et l'identification des moyens permettant de surmonter ces barrières et ces difficultés).
- La facilitation du partage et de l'échange d'expériences entre les parties prenantes, les pays et les partenariats de façon à faciliter la réflexion, l'apprentissage tiré des enseignements et l'amélioration des politiques.

8. Le Programme d'Action d'Accra a spécifié de façon plus détaillée certains engagements de la Déclaration de Paris dans le but, notamment, de renforcer l'appropriation des pays, de former des partenariats plus inclusifs et d'accorder une priorité accrue aux résultats obtenus en termes de développement. L'évaluation de la seconde phase devra par conséquent prêter une attention particulière à l'appréciation de la mise en œuvre de ces engagements d'Accra, dans la mesure où ces derniers répondent aux préoccupations de nombreuses parties prenantes. Les engagements d'Accra sont reflétés dans le présent Cahier des charges.

9. **Public ciblé, parties prenantes et utilité de l'évaluation** : la Phase 2 de l'évaluation sera davantage axée sur les résultats, et aboutira à la soumission des rapports de synthèse et des rapports composants de l'évaluation lors du 4^{ème} Forum de haut niveau qui se déroulera en 2011. Il est également prévu et attendu que le processus d'évaluation suscite l'intérêt des pays participants et des organismes et inspire à ceux-ci des efforts d'amélioration.

10. Les principales parties prenantes comprennent les branches exécutives et législatives des gouvernements nationaux, celles de leurs partenaires de développement bilatérales et des instances dirigeantes et hauts responsables des organismes de développement. Les entités chargées de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sont tout aussi cruciales : les gouvernements, les donateurs, la société civile et les parties prenantes relevant du secteur privé dans les pays partenaires, ainsi que les organismes donateurs. Les conclusions de l'évaluation devraient également présenter un intérêt immédiat à de nombreux citoyens des pays hôtes et des pays fournissant une assistance au développement international.

⁴ On a constaté que, dans un certain nombre de pays participant, il existe déjà des liens manifestes entre cette évaluation et d'autres activités de suivi et d'évaluation visant à optimiser les synergies, éviter les doubles emplois et renforcer l'utilité de l'évaluation au sein du pays.

11. L'objectif visant à garantir une diffusion et une utilisation de l'évaluation élargies auprès du public auquel elle est destinée devra influencer sur le processus et les produits à chaque stade de l'évaluation en :

- a. Ne perdant jamais de vue les questions centrales de l'évaluation et le public clé auquel elle s'adresse ;
- b. Adoptant un langage simple : en veillant à minimiser l'emploi d'acronymes, de jargon et de toute terminologie technique inutile et ce, pour tous les produits ;
- c. Favorisant les communications internes : notamment par le système de partage des connaissances qui sera mis en place au sein des équipes et entre les diverses équipes ;
- d. Réalisant des opérations trilingues : des efforts spécifiques seront déployés pour garantir la prompte traduction de tous les documents clés et des sources de littérature pertinentes en trois langues (anglais, français et espagnol) ;
- e. Assurant suffisamment de temps pour les échanges entre pairs, la rédaction et des synthèses percutantes ;
- f. Respectant les dates butoirs des différentes étapes, des rapports provisoires et définitifs et de la distribution des synthèses. Ce dernier aspect est un point crucial.

12. Pour engager les instances politiques avec l'étude et garantir sa contribution ponctuelle aux débats, les plans de communications nationaux devront être en relation directe avec les points clés du dialogue national et international concernant les tendances de l'efficacité de l'aide et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur les deux prochaines années

13. **Méthode destinée aux évaluations nationales:** une méthode destinée à l'évaluation globale est exposée dans le « Cadre d'évaluation et le Plan de travail » pour Phase 2. Cette méthode prend en compte les divers enjeux méthodologiques liés à l'évaluation de la Déclaration de Paris. L'évaluation de la seconde phase se concentrera essentiellement sur les effets produits au niveau des pays partenaires et des partenariats que ceux-ci ont formés, à savoir les accords conjoints passés entre les donateurs et les destinataires de l'aide dans le but de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration.

14. Formant la pierre angulaire de l'évaluation globale, les comparaisons bien fondées des diverses expériences (au sein d'un même pays et à travers plusieurs pays) joueront un rôle particulièrement important pour vérifier la validité de toutes les affirmations se rapportant aux effets de la Déclaration de Paris.

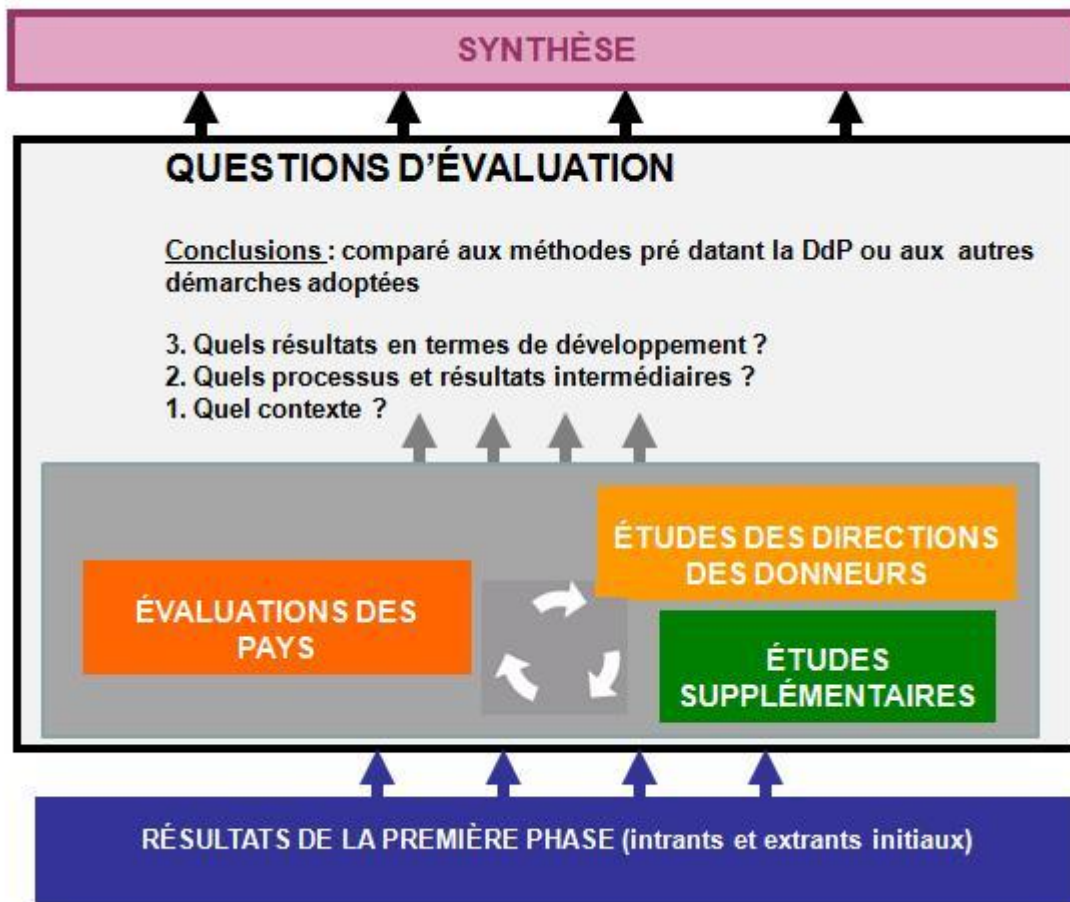
15. Des équipes d'évaluation nationales intervenant au sein de chaque pays partenaire participant, seront chargées d'entreprendre des évaluations indépendantes sur l'efficacité de l'aide et sur les résultats du développement. Ces équipes examineront à la fois :

- La mise en œuvre ou le « processus » : l'évaluation des changements de comportement des pays et des donateurs dans le cadre de l'aide et du développement, et au niveau du partenariat de l'aide en soi. L'accent placé sur le contexte de la mise en œuvre au sein de chaque pays (notamment par un ensemble ciblé de questions d'évaluation) vise à garantir que toutes les évaluations réalisées soient réalistes et pertinentes dans le cas spécifique de chaque pays ; et
- Les résultats obtenus ou les réalisations accomplies en termes d'efficacité de l'aide et des résultats de développement, au moyen d'un ensemble relativement précis de questions « fondamentales », de méthodologies et d'une envergure commune

minimum pour toutes les évaluations nationales, afin de pouvoir recouper les données recueillies et élaborer une synthèse. Toutefois, ceci ne limitera pas la possibilité des évaluations nationales à ajouter à la matrice commune des questions présentant une pertinence ou un intérêt spécifique à leur situation particulière.

16. Bien que l'activité évaluative de l'évaluation globale soit majoritairement réalisée par des équipes nationales, les constatations recueillies par ces dernières seront complétés par un certain nombre d'études réalisées par les Directions des donateurs/organismes, conjointement aux onze études menées lors de la Phase 1. Un petit nombre d'« études supplémentaires » seront également réalisées lorsqu'il sera essentiel d'obtenir une couverture adéquate sur certains points particulièrement importants. Toute opportunité spécifique permettant d'élargir cette couverture sera activement recherché. Ensemble tous ces éléments vont contribuer à s'assurer de la profondeur et de l'étendue de l'évaluation. Les unités de structure de l'évaluation de la seconde phase (et le rôle fondamental joué par les évaluations nationales) sont illustrées dans le schéma exposé ci-dessous.

Éléments de base de la synthèse d'évaluation de la Déclaration de Paris



3. Méthodologie de l'évaluation : questions et méthodes d'évaluation

17. **Questions d'évaluation** : l'évaluation s'appuie en grande partie sur les travaux préparatoires qui avaient pris en compte les nombreux facteurs et les relations complexes à l'œuvre dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, ainsi que les défis spécifiques à la méthodologie d'évaluation⁵.

18. La matrice d'évaluation destinée aux évaluations nationales exposées dans l'Annexe B sera l'outil principal de l'orientation et de la réalisation de ces évaluations, et servira également à la préparation de leurs produits. Cette matrice se base sur un ensemble de questions d'évaluation fondamentales et de sous-questions servant de structure commune minimum à toutes les évaluations nationales et au rapport de synthèse comparatif final (lequel intégrera également les résultats des études des Directions des donneurs, l'évaluation de la Phase 1 ainsi que d'autres sources).

19. L'évaluation : a) évaluera la mesure selon laquelle la Déclaration de Paris a été mise en œuvre, et b) en fonction de sa mise en œuvre, évaluera les résultats obtenus en termes d'efficacité de l'aide et de développement. Les questions fondamentales (affûtées lors des ateliers régionaux et à la suite des commentaires émis par les membres du Groupe de

⁵ Ces travaux, résumés dans le « Document d'Orientation destiné à l'Évaluation de la seconde phase » (mai 2009), comprenaient un atelier important du Groupe de Référence International, à Auckland, Nouvelle-Zélande, en février 2009, et une étude commissionnée sur « La Déclaration de Paris, l'efficacité de l'aide et l'efficacité du développement » réalisée en novembre 2008, (« l'Étude des liens »)

Référence International) sont exposées ci-dessous et récapitulées dans la matrice exposée dans l'Annexe B, où elles sont appuyées par des sous-questions et diverses données concernant les types communs, les indicateurs et les sources de preuves à utiliser, ainsi que des orientations initiales concernant les techniques et les méthodes communes. Suite à la confirmation des questions fondamentales et les sous-questions avec la ratification du Cahier des charges génériques en décembre 2009), des consignes d'orientations supplémentaires seront élaborées pour étayer la matrice (notamment au niveau des méthodes et des outils exposés dans la colonne 4) et une identification plus précise des méthodes analytiques destinées à chaque élément devant faire l'objet d'une étude sera également fournie. Ces informations supplémentaires viseront à garantir que toutes les étapes à suivre pour soutenir les méthodes standards soient parfaitement comprises par tous (comme le traitement des données et les étapes analytiques applicables à chaque phase).

20. Une illustration de la « chaîne logique » de ces questions est fournie dans trois différents diagrammes du Cadre d'Évaluation ; il conviendra également de noter que la séquence et le contenu des trois principales questions d'évaluation, tout comme le cadre destiné aux conclusions, mettent tour à tour l'accent sur les critères d'orientation de l'évaluation qui ont été convenus, à savoir, la pertinence, l'efficacité, la performance et la durabilité.

Les questions fondamentales

1. « Quels sont les facteurs importants ayant eu un impact sur la pertinence et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur ses effets potentiels en termes d'efficacité de l'aide et de résultats obtenus au niveau du développement ? » (La Déclaration de Paris dans son contexte)
2. « Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? » (Processus et résultats intermédiaires)
3. « La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? De quelle manière précisément ? » (les résultats du développement)

Le cadre des conclusions

- i. Quelle a été la pertinence de la Déclaration de Paris et la manière dont elle a été mise en œuvre dans le cadre des défis posés par l'efficacité de l'aide ?
- ii. Dans quelle mesure chacun des cinq principes de la Déclaration de Paris a-t-il été respecté et mis en œuvre et dans quelle mesure les priorités du programme d'Accra ont-elles été prises en compte ? Pourquoi ? A-t-on constaté de conflits ou compromis entre eux ?
- iii. Qu'a accompli la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide et de résultats de développement ? Quelle est l'importance de ces contributions ? S'agit-il de résultats durables ? A-t-on constaté des éléments indiquant qu'il existe une meilleure manière de renforcer l'efficacité de l'aide et de contribuer davantage aux résultats de développement ?
- iv. Quelles conséquences la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle eu au niveau des fardeaux liés à la gestion de l'aide incombant respectivement aux pays partenaires et aux donateurs, par rapport à l'évolution des volumes d'aide et de la qualité de l'aide et des relations entre partenaires ? S'agit-il de conséquences plutôt temporaires ou durables ?
- v. Quelle valeur ajoutée la coopération pour le développement basée sur le modèle de la Déclaration de Paris a-t-elle créée par rapport à ce qui existait avant la Déclaration de Paris, et parallèlement à d'autres moteurs de développement au sein de chaque pays, d'autres sources de financement consacrées au développement et d'autres partenaires de coopération pour le développement que ceux qui ont jusqu'alors souscrit à la Déclaration ?
- vi. Quels sont les messages clés destinés aux a) parties prenantes nationales b) aux pays et organismes donateurs ?
- vii. Quelles sont les principales répercussions concernant l'efficacité de l'aide sur le long terme, au vu de l'émergence des nouveaux défis et des nouvelles opportunités (comme notamment le changement climatique), de l'arrivée de nouveaux acteurs et de la formation des liens nouveaux ?

21. **Enjeux particuliers** : Quand il s'agit de répondre à ces questions fondamentales d'évaluation, il est évident que les enjeux liés à l'attribution de résultats à un ensemble d'engagements, tels que ceux établies par la Déclaration de Paris, présentent un problème particulièrement complexe. **Un point de départ essentiel consiste à reconnaître que la**

Déclaration de Paris a permis de rassembler tout un éventail de travaux de réforme et d'initiatives déjà en cours depuis plusieurs années dans différents contextes. Ainsi, le cadre de l'évaluation devrait explicitement intégrer une évaluation de toutes ces étapes antérieures.

22. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris est un processus multidimensionnel et multi niveaux, soumis à de nombreux facteurs et susceptible de changer de cap, de priorité ou de rythme à divers moments et en fonction de diverses influences. Une solution permettant de rendre ces facteurs plus explicites et plus visibles tout au long de l'évaluation est l'accent mis par la première question sur une analyse bien plus détaillée et dynamique que d'habitude en termes de **contexte** pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra dans chacun des pays où une évaluation est réalisée.

23. Les principales questions d'évaluation seront exploitées au moyen d'un ensemble de sous-questions, comprenant notamment des questions descriptives, analytiques, normatives et évaluatives. Ces questions seront étayées, dans la mesure du possible, par des spécifications et des suggestions communes :

- i. le type de preuves et, le cas échéant, les indicateurs à utiliser ;
- ii. la disponibilité préalable et la fiabilité (probable) des sources de données ; et
- iii. des propositions de sources, méthodes et techniques pour la collecte, l'analyse, la triangulation et la validation des données.

24. **Éléments clés** : servant d'orientation aux évaluations réalisées au sein de chaque pays, les éléments clés de la méthodologie d'évaluation générale, exposés dans le Cadre d'évaluation peuvent être résumés de la manière suivante :

- a. Une *approche « théorique »* reconnaissant que les réalisations / résultats de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ne seront peut-être pas pleinement visibles au moment de l'évaluation et se focalisant par conséquent sur l'identification des chaînes, des orientations, des causes et des tendances de causalité et sur les liens concernés (voir les points cités ci-dessous)
- b. Une « théorie du changement » anticipant et examinant la *complexité* au lieu de s'attendre à appliquer des modèles d'attribution simples ou unidimensionnels.
- c. La recherche et l'exploration des *mécanismes causatifs* et des *acteurs clés* instigateurs ou inhibiteurs du changement, leurs rôles, leurs interrelations et leur influence relative sur les résultats (notamment au moyen de la question centrale 1) ;
- d. Une focalisation sur la *causalité dans son contexte* : il s'agit ici de rechercher des tendances communes plutôt que des vérités (nécessairement) générales, mais en reconnaissant que la forme, la nature et la rapidité du changement sont toutes fortement déterminées par des facteurs et des influences spécifiques au niveau local ;
- e. Une focalisation sur la *comparabilité* garantissant une analyse solide au niveau du regroupement (notamment par le développement de normes communes pour les cadres analytiques et la collecte des données), tout en donnant tout leur poids aux facteurs contextuels ;
- f. Un modèle *récapitulatif* et *formatif* : permettant d'émettre des appréciations à propos des réalisations et des résultats obtenus tout en soutenant le développement et l'amélioration d'une politique tournée vers l'avenir.

25. **Les méthodes spécifiques** destinées à la réalisation des évaluations comprennent :

- a. *Un examen de la littérature et de la documentation disponibles ;*
- b. Une analyse des *données statistiques les plus pertinentes*, comme par exemple des indicateurs de développement humain et de pauvreté, les rapports de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les rapports sectoriels, les rapports des ODM etc.;
- c. *Des synthèses et des méta analyses* des preuves existantes (c'est-à-dire des sources secondaires telles que les politiques, les évaluations et la recherche). Des paramètres communs et précis seront proposés et convenus pour l'identification, l'inclusion et l'appréciation structurée des données ;
- d. *Des enquêtes et des questionnaires structurés* (ciblant des témoins clés) approfondis par des *entretiens* et des *groupes de discussion semi-structurés* (réunissant les principales parties prenantes provenant des gouvernements (divers départements et niveaux), des organismes donateurs, de la société civile et du secteur privé). Toutes les opportunités permettant de mettre à profit des méthodes collaboratives seront activement recherchées ;
- e. *Un modèle commun d'analyse destiné à toutes ou pratiquement toutes les évaluations nationales par rapport à un « secteur témoin » (à savoir, le secteur de la santé) et permettant une analyse comparative des autres secteurs prioritaires choisis par chaque pays*, et ce dans le but de garantir le fondement fort des évaluations. Suite au consensus général qui s'est dégagé au cours des ateliers régionaux, pour accorder une priorité particulière à deux secteurs par évaluation, un modèle convenu et des conseils d'orientation seront développés pour identifier, élaborer et mettre en œuvre ces analyses ;
- f. *Un suivi en amont*, des études rétrospectives ou inductives par secteur, site ou thème ; employant des méthodologies telles que l'analyse de données par séries chronologiques, des tendances statistiques, des études de synthèse appréciant la « distance parcourue », etc. ;
- g. Une analyse *ournée vers l'avenir* permettant d'anticiper les résultats de développement encore en gestation n'étant pas encore pleinement évidents, et se servant *d'études de suivi en amont* en tant que base pour identifier des liens plausibles existant dans la chaîne de causalité (depuis les contributions de l'aide selon un modèle conforme à la Déclaration de Paris jusqu'aux résultats du développement, afin d'estimer et de prévoir la direction probable de la progression).

26. **Rigueur et comparabilité** : outre l'utilisation de questions, sous-questions et méthodes communes minimums approuvées, la solidité de l'approche et de la méthodologie destinées à l'évaluation et à ses résultats sera également assurée par :

- a. Une position cohérente à travers toute l'évaluation, n'attribuant pas automatiquement les résultats obtenus à la Déclaration de Paris, mais adoptant plutôt une approche critique et examinant les explications alternatives ;
- b. Un ensemble de mécanismes de soutien mis à la disposition de chaque coordinateur d'évaluation, des Groupes de référence et des équipes ; ce soutien proviendra en particulier de l'Équipe d'Évaluation Principale, à la fois de façon directe et par le biais de ressources de recherche et de fonctionnalités Internet interactives [Voir la Section intitulée « Dispositifs d'assistance destinés aux évaluations nationales » pour plus d'informations] ;
- c. Une vérification des preuves se dégageant de la triangulation en cours entre les sources de données multiples et les méthodes employées ;

- d. Une validation étape par étape des résultats d'évaluation par les équipes principales nationales (en encourageant notamment les examens par les pairs), par l'Équipe d'Évaluation Principale, les Groupes de Référence des pays, le Secrétariat et le Groupe de Direction de l'Évaluation, et, éventuellement, par des évaluateurs externes de haut niveau, et par le GRI ;
- e. Des processus d'assurance qualité intégrés à l'évaluation de chaque composante (ainsi qu'à la préparation du rapport de synthèse final), devant tous être conformes aux normes de qualité de l'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD), aux normes du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), ou, lorsque de telles normes auront été adoptées, à des normes régionales ou nationales comparables ;
- f. La sélection et le recrutement d'équipes d'évaluation possédant les compétences requises, selon les procédures établies, en veillant à préserver l'indépendance et l'intégrité professionnelle de leur travail ;
- g. La formation d'équipes nationales réunissant, dans la mesure du possible, des personnes possédant une expérience sur le plan national, mais comprenant également des experts régionaux et internationaux, selon les besoins, en s'assurant que ceux-ci ne présentent aucun conflit d'intérêt potentiel ;
- h. Une priorité donnée à l'utilisation des systèmes nationaux déjà en place afin de tirer profit des données et de la littérature préexistantes, notamment dans le monde académique, les universités et la société civile ;
- i. L'obtention, dans la mesure du possible, de l'engagement et de la couverture des fournisseurs de ressources de développement n'ayant pas encore officiellement adopté la Déclaration de Paris en qualité de donateurs ; et
- j. L'utilisation d'un ensemble de termes clés⁶ dont les définitions de travail ont été approuvées, et d'un guide stylistique, afin d'éviter tout risque de confusion et d'incohérence possible dans l'analyse et la présentation.

4. Gestion de l'évaluation : responsabilités et imputabilités

27. Les points exposés ci-dessous s'appuient sur le document intitulé « Orientations destinées à la gestion des évaluations au niveau des pays » émis par le Secrétariat en septembre 2009. De plus amples informations concernant la structure internationale, les relations et la gouvernance de l'évaluation globale sont fournies dans le « Cadre d'Évaluation et Plan de travail » de la Phase 2.

28. **Considérations concernant la gestion** : les principales considérations de gestion concernant l'évaluation nationale sont les suivantes :

- Des dispositifs opérationnels de gestion au sein de chaque pays
- Des rôles, responsabilités, imputabilités et une assurance-qualité clairement définis
- Une bonne communication avec toutes les parties prenantes
- L'émission de rapports sur les progrès accomplis

29. **Les dispositifs de gestion au sein de chaque pays** : le **Coordinateur de l'évaluation nationale**, nommé par l'État, est chargé de gérer tous les aspects du processus d'évaluation nationale, y compris (et avant tout) :

- a. La sélection, l'organisation, la programmation et la convocation aux réunions du Groupe de référence national / de conseil des pays rassemblant les protagonistes

⁶ Un lexique a été spécialement élaboré dans le cadre de l'orientation de l'évaluation de la seconde phase.

principaux tels que les représentants des gouvernements, des donateurs, de la société civile et, si possible, du milieu universitaire ;

- b. Le développement du Cahier des charges définitif destiné aux évaluations nationales, en consultation avec le Groupe de Référence National /de conseil ; en incorporant la matrice d'évaluation commune destinée aux évaluations nationales et (le cas échéant) comportant un module de questions d'évaluation spécifiques au pays concerné ;
- c. Le recrutement et l'engagement de consultants (sélectionnés de préférence par le Groupe de Référence National/ de conseil) chargés de la réalisation des évaluations nationales ;
- d. L'émission d'un rapport, au minimum bimestriel, sur l'état d'avancement de l'évaluation présenté dans le format commun convenu ;
- e. Le contrôle qualité, visant à garantir que la qualité de l'évaluation est acceptable par rapport aux normes régionales, nationales et/ou internationales qui ont été définies par le CAD en profitant des services proactifs et réactifs de l'Équipe d'Évaluation Principale et du Secrétariat de l'Évaluation.

30. Ce rôle d'encadrement nécessitera d'importantes contributions en termes de « temps de gestion dédié » tout au long du processus d'évaluation, avec des efforts intensifs à prévoir lors des étapes charnières que représentent la période de démarrage, l'étape préliminaire, le premier rapport provisoire et le rapport final.

31. Le **Groupe de Référence National/ de Conseil** sera normalement chargé des importantes fonctions citées ci-dessous :

- a. La ratification de la conception de l'évaluation, laquelle comprendra un ensemble commun de questions d'évaluation applicable à toutes les évaluations nationales et, le cas échéant, un module de questions d'évaluation supplémentaires spécifiques au pays concerné ;
- b. La détermination des critères de sélection applicables aux équipes nationales;
- c. La sélection des membres des équipes d'évaluation nationales, conformément aux critères de sélection et aux règles nationales de concurrence de passation des marchés ou d'appels d'offres ;
- d. Agir en qualité de « ressource » et offrir des conseils et des retours au Coordinateur National et à son équipe ;
- e. Aider à préserver l'indépendance, l'intégrité et la qualité de l'évaluation ;
- f. Examiner et offrir des commentaires à propos des produits provisoires de l'évaluation nationale concernée (sans toutefois ratifier ceux-ci).

32. Le Groupe de Référence/de Conseils National jouera un rôle particulièrement important au niveau de l'accès aux informations, du contrôle de la qualité, des communications échangées avec le gouvernement, de l'obtention de l'engagement de la société civile, de la facilitation d'une consultation impérativement large et de la promotion de l'utilisation et de l'utilité des conclusions des évaluations.

33. Ces rôles exigeront que le Groupe comprenne une bonne représentation des parties prenantes clés et qu'il dispose d'un niveau de crédibilité et d'un accès satisfaisants, parallèlement à un degré d'autonomie adéquat. Sa mission nécessitera une certaine mesure

de contributions en termes de temps dédié de la part de chaque membre du Groupe de Référence National/ de conseil.

34. La gestion au sein du pays est basé sur un auto- suivi des progrès de l'évaluation et d'un travail de réflexion lors des réunions périodiques du Groupe de Référence National/ de Conseil, sur le degré avec lequel l'évaluation au niveau du pays maintient « le cap » et les mesures à prendre au cas où des « failles » apparaissent.

35. **Clarté au niveau des rôles, responsabilités et imputabilités.** Le succès de cet exercice coopératif réalisé au sein du pays sera fortement influencé par une clarté initiale et une discipline permanente vis-à-vis des personnes choisies, des tâches que celles-ci devront effectuer, des délais à respecter et de la détermination de l'imputabilité. Les imputabilités clés du processus sont les suivantes :

- i. **Sélection et engagement d'une Équipe d'évaluation nationale indépendante et compétente, et mise à sa disposition des ressources nécessaires, au plus tard le 31 mars 2010** : Le Coordinateur de l'évaluation nationale est responsable de la réussite de ce jalon, avec l'aide du Groupe de référence National / de conseil, ainsi que du maintien de l'indépendance de l'évaluation tout au long de ce processus.
- ii. **Délivrance du Rapport d'évaluation nationale dans les délais impartis, au sein du pays concerné** : Le Chef [et/ou l'entreprise ou l'institution engagée] de l'Équipe d'Évaluation nationale est responsable de l'organisation et de la coordination du travail de l'équipe d'évaluation (et de ce fait, il doit s'assurer de la qualité et de la pertinence des contributions apportées par les membres de cette équipe), de la délivrance des constats émergents et de l'émission d'un rapport final exhaustif et conforme aux normes d'évaluation, dans les délais et dans le respect du cahier des charges.
- iii. **Délivrance du Rapport d'évaluation nationale présentant une qualité acceptable soumis à l'Équipe d'Évaluation Principale aux fins de préparation du rapport de synthèse et de sa publication** : Le Coordinateur de l'Évaluation Nationale est responsable, au moyen de procédures de contrôle de la qualité consécutives, de la délivrance d'un rapport d'une qualité acceptable destiné à l'étape de synthèse.

36. **Communications avec les parties prenantes** : chaque Évaluation Nationale devra aboutir au développement et à la mise en œuvre d'un « Plan de communication » permettant d'informer les parties prenantes de l'évaluation au sein de chaque pays et de soutenir leur engagement. Il sera nécessaire d'employer divers moyens de communication et diverses activités et d'optimiser toutes les opportunités disponibles pour établir des liens avec les points clés des cycles stratégiques et décisionnels nationaux (déjà programmés dans plusieurs pays). Il sera également important de nouer des liens au niveau des points clés du dialogue international sur l'efficacité de l'aide et la progression des ODM pour les deux prochaines années afin de développer un engagement politique dans l'évaluation et garantir sa contribution ponctuelle aux débats.

37. Le Groupe de Référence National/ de Conseil sera également chargé de veiller à la bonne exécution de ce plan de communication et à l'obtention de cet engagement d'une façon suscitant l'intérêt des parties prenantes et de la société civile et garantissant leur propre appropriation du processus d'évaluation.

38. **L'émission de rapports sur les progrès accomplis** : le Coordinateur de l'Évaluation Nationale, agissant en sa qualité de point de contact principal sur le terrain pour la seconde phase de l'évaluation, soumettra un compte rendu actualisé, à un rythme bimensuel, au Secrétariat (avec copie à l'Équipe d'Évaluation Principale), à compter du mois de

décembre 2009, sur l'état d'avancement du processus d'évaluation de son pays. Il s'agira d'un simple formulaire créé par le Secrétariat d'Évaluation en consultation avec l'Équipe d'Évaluation Principale visant à faciliter l'actualisation, par l'Équipe d'Évaluation Principale, du « document directeur » répertoriant les progrès accomplis à travers plus de 20 pays participant à l'évaluation.

39. **Calendrier des évaluations nationales** : le plan de travail global de l'évaluation et le calendrier exposés ci-dessous comportent la séquence de principaux jalons des évaluations nationales, ainsi que d'autres éléments et processus.

Plan de travail et calendrier

Période/Date	Niveau national	Niveau international
Nov. 2009	Établissement des Groupes de Référence Nationaux	Regroupement de tous les commentaires recueillis lors des quatre ateliers régionaux (l'Équipe d'Évaluation Principale) avant le 20 novembre
1 Déc. 2009	Ratification du Cahier des Charges Générique par le Groupe de Référence International	
Déc. 2009/ Jan. 2010	Établissement des Groupes de Référence Nationaux et ratifications du Cahier des Charges destinés aux évaluations nationales (Coordinateur National)	L'Équipe d'Évaluation Principale offre un soutien au Coordinateur d'évaluation nationale, selon le besoin
Avant le 31 mars 2010	Sélection et recrutement de l'Équipe d'Évaluation	
Fév./Mars/Avr. 2010	Ateliers sous-régionaux/nationaux destinés aux Chefs d'Équipe et aux Coordinateurs Nationaux avec la participation de l'Équipe Principale/le Groupe de Direction de l'Évaluation	
Avant le 30 avril 2010	Soumission des rapports initiaux par les Équipes nationales et les Équipes des directions des donateurs/organismes	Soumission du Rapport initial par l'Équipe d'Évaluation Principale, ainsi que des conseils détaillés concernant la démarche et les méthodes employées, au Groupe de Référence International et au Groupe de Direction pour leur examen et commentaires
Avant le 15 mai 2010	Ratification des rapports initiaux par les Coordinateurs/Groupes de Référence	Ratification du rapport initial par le Groupe de Direction
Avril-sept. 2010	Réalisation des évaluations et des études de chaque pays et des directions des donateurs/organismes	L'Équipe d'Évaluation Principale offre une assistance au Coordinateur d'évaluation nationale, le cas échéant
15 sept. 2010	Soumission du premier rapport provisoire contenant un résumé des conclusions de chaque équipe nationale et chaque équipe de direction des donateurs/organismes au Groupe de Direction de l'Évaluation et à l'Équipe d'Évaluation Principale	
Sept-déc. 2010	Consultation, validation et finalisation des rapports de chaque pays	L'Équipe d'Évaluation Principale prépare une synthèse regroupant les conclusions émergentes avant le 15 octobre
1-4 nov. 2010	Réunion/atelier destiné aux Responsables des Équipes d'évaluation nationale et des Équipes des directions des donateurs/organismes, à l'Équipe Principale et au Groupe de Référence International visant à examiner les conclusions émergentes et le plan de la synthèse	
Nov.-déc. 2010	Réalisation/soumission des rapports de chaque pays et des donateurs/organismes (date butoir : le 31 déc 2010)	
Jan-avr. 2011	Diffusion des résultats de l'évaluation au sein des pays	Préparation de la version provisoire du rapport de synthèse
Avr. 2011	Réunion du Groupe de Référence International visant à émettre des commentaires et des recommandations sur la version provisoire du rapport de synthèse	
Avr.-mai 2011	Diffusion des résultats de l'évaluation au sein des pays	Finalisation du rapport de synthèse
Mai-Sept. 2011	Activités de diffusion/contributions aux préparatifs du Forum de haut niveau	
Sept-Oct. 2011	4 ^{ème} Forum de haut niveau à Séoul	

5. Dispositifs d'assistance destinés aux évaluations nationales

40. **L'Équipe d'Évaluation Principale:** l'Équipe d'Évaluation Principale participe à toutes les étapes de la Phase 2, dans le cadre de toutes les tâches : elle œuvre en continu depuis les travaux préparatoires jusqu'aux étapes finales où elle sera chargée de réunir toutes les conclusions de l'évaluation dans un rapport de synthèse, afin de garantir une bonne cohérence et résoudre tous les problèmes émergeant. L'Équipe d'Évaluation Principale agit sous la houlette du Groupe de Direction de l'Évaluation, à qui elle rend compte par le biais du Secrétariat d'Évaluation.

41. **Services offerts évaluations nationales** L'Équipe d'Évaluation Principale est en place depuis le mois de septembre 2009 ; elle est chargée, dans le cadre de la garantie de l'intégrité des évaluations nationales relevant de l'Évaluation globale de la Phase 2, de fournir les prestations de soutien suivantes aux processus d'évaluation nationale :

- Concevoir, à l'issue d'une série de consultations régionales, un « Cahier des charges générique » destinés aux évaluations nationales, lequel sera soumis à l'approbation du Groupe de Direction de l'évaluation et au Groupe de Référence International. Ce Cahier des Charges servira de guide à la collecte des données et au travail réalisé sur le terrain pour garantir une qualité consistante et permettre les comparaisons et la synthèse des constats.
- Fournir des conseils professionnels au Coordinateur de l'évaluation nationale et aux membres du Groupe de Référence National / de conseil, à leur demande, dans le cadre du processus de sélection, d'engagement et de formation des équipes d'évaluation nationales
- Examiner et réunir les recherches et les évaluations pertinentes préexistantes dans une série de « dossiers de pays » préliminaires, fournissant aux Équipes Nationales d'Évaluation des informations clés sur certains importants aspects liés à la méthode et aux questions fondamentales communes. Les Équipes d'Évaluation Nationales pourront ajouter, de leur propre initiative, des informations au dossier et à l'examen de la littérature élargie mené lors de la Phase 2 de l'évaluation.
- Fournir des conseils et une aide en continu aux Équipes d'Évaluation Nationales visant à garantir la cohérence de l'évaluation et la comparabilité de ses différents éléments.

42. Afin de tirer le meilleur parti possible des ressources mises à sa disposition, l'Équipe d'Évaluation Principale œuvrera de manière à la fois proactive et réactive pour collaborer avec les Évaluations Nationales et leur offrir son soutien. Outre les importants dispositifs consacrés au soutien indirect, diverses opportunités réalisées en face à face ont été identifiées (voir le tableau ci-dessous) pour permettre de poser des fondations solides et de définir clairement un cap à suivre pour les Évaluations Nationales, de maintenir l'adhésion aux normes d'évaluation tout au long du processus, de conseiller les équipes d'évaluation quand/si celles-ci rencontrent des problèmes particuliers, et de faciliter les échanges et l'apprentissage entre les diverses équipes nationales.

Tableau : Programmation des interactions en face à face des membres de l'Équipe d'Évaluation Principale dans le cadre du processus d'évaluation nationale

Activité / Événement	Personnes concernées (provenant des pays effectuant l'évaluation)	Interactions en face à face avec les processus d'évaluation
Ateliers régionaux N° I (oct./nov. 2009)	Coordinateurs d'évaluation nationale ou leurs représentants, et principales parties prenantes ou membres du Groupe de référence national si celui-ci est établi.	Tous pays
Atelier régional N° II (mars/avril 2010)	Chefs des équipes d'évaluation nationale, Coordinateurs d'évaluation nationale, et éventuellement d'autres membres d'équipe (à confirmer)	Tous pays
Présentation du Plan de travail de l'évaluation (événement)	Présentation de l'Équipe d'évaluation nationale au Groupe de Référence National	Option de participation offerte à un nombre limité de pays
Présentation du rapport préliminaire (événement) à l'issue d'1 mois	Présentation de l'Équipe d'évaluation nationale au Coordinateurs d'évaluation nationale et au Groupe de référence national / de conseil	Option de participation offerte à un nombre limité de pays
« Étape » d'analyse d'équipe – (août)	Équipe d'évaluation nationale	Option de participation offerte à la majorité des pays
Version préliminaire du rapport soumis au Groupe de référence national / de conseil (événement)	Présentation de l'Équipe d'évaluation nationale au Coordinateur d'évaluation nationale et au Groupe de référence national / de conseil	Option de participation offerte à un nombre limité de pays
Atelier international portant sur les « Constatations émergentes »	Équipe d'évaluation nationale et Coordinateurs d'évaluation nationale	Tous pays
Rapport final soumis au Groupe de référence du pays	Présentation de l'Équipe d'évaluation nationale au Coordinateur d'évaluation nationale et au Groupe de référence national / de conseil	À distance : tous pays

43. L'Équipe d'Évaluation Principale développe actuellement un système de gestion des connaissances en ligne (un site « Extranet ») destiné à la seconde phase de l'évaluation. Le Coordinateur de l'évaluation nationale, les équipes d'évaluation nationale et les membres du Groupe de référence national / de conseil auront tous accès à cette facilité, qui constituera par ailleurs le canal du partage de l'orientation et des actualisations des progrès accomplis entre l'Équipe Principale et les processus nationaux. La structure de l'Extranet fournit non seulement un espace commun mais une partie de ce site pourra également être dédiée à un processus national particulier.

Annexe A

Plan provisoire des rapports d'évaluation nationale

Décembre 2009

(Remarque : le rapport de synthèse de l'évaluation intégrale sera basé sur un schéma similaire à ce plan, mais comprendra certains éléments supplémentaires permettant l'inclusion de résultats pertinents provenant de la Phase 1, de résultats des évaluations réalisées par la Direction des donateurs/organismes, ainsi que des références sélectives aux résultats des évaluations nationales n'entrant pas dans le modèle commun)

Préface

Remerciements

Acronymes

Sommaire (5 pages au maximum)

- Objectif et contexte
- Conclusions générales (sur les questions communes et les questions spécifiques au pays)
- Principaux enseignements (sur les questions communes et les questions spécifiques au pays)
- Recommandations clés, le cas échéant (sur les questions communes et les questions spécifiques au pays)

A. Introduction (4 pages au maximum)

- Engagement du pays X envers la Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra
- Objectifs et champs d'application de l'Évaluation de la Phase 2
- Approche, méthodologie et limites

B. Constats au niveau des pays sur les questions d'évaluation communes

1. Quels sont les facteurs importants ayant eu un impact sur la pertinence et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur ses effets potentiels en termes d'efficacité de l'aide et de résultats obtenus au niveau du développement ? (La Déclaration de Paris dans son contexte) (10 pages au maximum)
2. Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? (Processus et résultats intermédiaires) (10 pages au maximum)
3. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? De quelle manière précisément ? (les résultats du développement) (10 pages au maximum)
4. Cadre des conclusions (10 pages au maximum)
 - i. Quelle a été la pertinence de la Déclaration de Paris et la manière dont elle a été mise en œuvre dans le cadre des défis posés par l'efficacité de l'aide ?

- ii. Dans quelle mesure chacun des cinq principes de la Déclaration de Paris a-t-il été respecté et mis en œuvre et dans quelle mesure les priorités du programme d'Accra ont-elles été prises en compte ? Pourquoi ? A-t-on constaté de conflits ou compromis entre eux ?
- iii. Qu'a accompli la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide et de résultats de développement ? Quelle est l'importance de ces contributions ? S'agit-il de résultats durables ? A-t-on constaté des éléments indiquant qu'il existe une meilleure manière de renforcer l'efficacité de l'aide et de contribuer davantage aux résultats de développement ?
- iv. Quelles conséquences la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle eu au niveau des fardeaux liés à la gestion de l'aide incombant respectivement aux pays partenaires et aux donateurs, par rapport à l'évolution des volumes d'aide et de la qualité de l'aide et des relations entre partenaires ? S'agit-il de conséquences plutôt temporaires ou durables ?
- v. Quelle valeur ajoutée la coopération pour le développement basée sur le modèle de la Déclaration de Paris a-t-elle créée par rapport à ce qui existait avant la Déclaration de Paris, et parallèlement à d'autres moteurs de développement au sein de chaque pays, d'autres sources de financement consacrées au développement et d'autres partenaires de coopération pour le développement que ceux qui ont jusqu'alors souscrit à la Déclaration ?
- vi. Quels sont les messages clés destinés aux a) parties prenantes nationales b) aux pays et organismes donateurs ?
- vii. Quelles sont les principales répercussions concernant l'efficacité de l'aide sur le long terme, au vu de l'émergence des nouveaux défis et des nouvelles opportunités (comme notamment le changement climatique), de l'arrivée de nouveaux acteurs et de la formation des liens nouveaux ?

C. Principaux enseignements et recommandations (le cas échéant) découlant des questions d'évaluation communes (5 pages au maximum)

D. Constats des questions d'évaluation spécifiques aux pays (si de telles questions ont été adoptées) (15 pages au maximum)
[Sous-catégorie éventuelle]

E. Principales conclusions, leçons et recommandations (le cas échéant) découlant des questions d'évaluation spécifiques aux pays (si de telles questions ont été adoptées) (exposant séparément les conclusions, les enseignements et les recommandations) (5 pages au maximum)

F. Principales implications éventuelles au-delà de la période prévue de la Déclaration de Paris. (3 pages au maximum)

Annexe 1 : la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

Annexe 2 : le Programme d'Action d'Accra

Annexe 3 : le Cahier des charges générique destiné aux évaluations nationales

Annexe 4 : le Cahier des charges générique destiné à l'évaluation XXX

Annexe 5 : Références supplémentaires (sélective)

Annexe B

Version provisoire de la matrice d'évaluation destinée aux évaluations nationales

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>1. « Quels sont les facteurs importants ayant eu un impact sur la pertinence et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur ses effets potentiels en termes d'efficacité de l'aide et de résultats obtenus au niveau du développement ? » (La Déclaration de Paris dans son contexte)</p>			
<p>a) Quelles sont les caractéristiques nationales qui se sont avérées les plus pertinentes à la mise en œuvre de la DdP ?</p> <p>(Traitement analytique plutôt que descriptif)</p>	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Indicateurs du développement humain et de la pauvreté, indicateurs sociaux ii. Caractéristiques économiques, thèmes et tendances clés iii. Schémas de mobilisation des ressources étrangères et nationales, place de l'aide au développement iv. Indicateurs de gouvernance et de fragilité, l'état de droit, un système législatif fonctionnant correctement et le respect des 	<p>Une large gamme de données, probablement nationales et internationales</p>	<p>Examen, compilation et traitement des données statistiques</p> <p>Examen, analyse et résumé des documents, y compris les politiques, les stratégies, plans, comptes rendus, évaluations et autres rapports (nationaux, internationaux)</p> <p>Préparation de comptes rendus informatifs ciblés</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	<p>droits de la personne seront probablement des conditions clés)</p> <p>v. Indicateurs sociaux (santé, éducation, genre, vulnérabilité)</p> <p>vi. Stratégies nationales de développement et stratégie nationale de coopération et de développement, suivi et l'évaluation axés sur les résultats</p> <p>vii. Facteurs politiques récents, changements et développements ayant un impact sur l'échiquier du développement</p> <p>viii. Besoins/priorités du développement des capacités</p>		
<p>b) Quelle place occupe l'aide conforme aux principes de la DdP, parmi toutes les sources de financement et les ressources pour le développement? Quelles tendances a-t-on constaté depuis les tout premiers efforts, en 2005, et depuis ? »</p>	<p>i. Les tendances pré/post Déclaration de Paris affectant l'Aide publique au développement (ADP) en termes de parts et de composantes du financement externe au développement et de mobilisation des ressources nationales (comme notamment l'investissement privé, des revenus commerciaux, paiements d'ouvriers à l'étranger, etc.) L'envergure et l'importance des relations avec différents donneurs.</p>	<p>Documents provenant des services de suivi des comptes publics, des services de l'aide étrangère et du budget. Documents des départements des ressources extérieures et documents communs de suivi des pays/donneurs, statistiques nationales et internationales</p>	<p>Quelles tendances a-t-on constatées depuis les tout premiers efforts, en 2005, et depuis ? Examen, compilation et traitement des données statistiques et des documents de suivi et d'évaluation. Examen et synthèse des documents disponibles (nationaux, internationaux, indépendants). Préparation des tableaux et des</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	<p>ii. Quels types et parts des flux d'APD sont, à leur tour et dans la pratique, soumis aux principes de la Déclaration de Paris ? Pourquoi ?</p> <p>iii. Assurer une couverture appropriée de la coopération technique, la coopération Sud-Sud, et triangulaire et des sources de coopération pour le développement ne relevant pas du domaine de la DdP.</p>		<p>notes d'information. Enquête sur les activités économiques, les secteurs, les régions, les programmes, les projets, les thèmes et les forces motrices n'entrant pas dans le domaine d'application de la Déclaration de Paris. Entretiens semi-structurés et réalisés par groupes de discussion réunissant des personnes informées Utilisation éventuelle du modèle adapté de la « sphère d'influence » (« cartographie des incidences») pour réaliser l'analyse.</p>
<p>c) Quels sont les acteurs clés au sein du pays concerné et parmi ses partenaires du développement habilités à prendre les principales décisions concernant l'aide ? Quelle influence ont la Déclaration de Paris et les engagements du Programme d'Action d'Accra (PAA) sur ces protagonistes en ce qui concerne leurs autres priorités et leurs motivations ?</p>	<p>i. Cartes des principales décisions pertinentes (prises chaque année depuis 2005) ?</p> <p>ii. Identification des décideurs clés. Cartes des objectifs clés, des intérêts, des capacités, des priorités et des motivations des acteurs clés intervenant des deux côtés des relations de l'aide au développement dans ce pays, en relation aux engagements de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra. (au-delà de « l'engagement, aux</p>	<p>Documents et déclarations officielles, recherches indépendantes pertinentes. Par exemple, stratégies nationales et stratégies des donateurs, politiques et plans, structures institutionnelles et processus de prises de décision, estimations statistiques et évaluations éclairées.</p> <p>Déclarations et documents</p>	<p>Analyse de documents, cartographie des décisions, statistiques, méta analyse, entretiens semi-structurés et réalisés par groupes de discussion réunissant un large éventail de personnes informées, comme notamment des personnalités officielles, encore en poste ou non, de divers niveaux hiérarchiques au sein du gouvernement, des porte-parole des donateurs, des porte-parole et des observateurs de l'appareil</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	<p>capacités et aux incitations » relevé lors de la Phase 1). Prise en compte des fluctuations observées dans les relations avec les représentants des donateurs clés, du parlement, du gouvernement local, de la société civile, du secteur privé et des médias.</p> <p>iii. Analyse de la cohérence entre les directions des donateurs/organismes et les acteurs intervenant sur le terrain.</p> <p>iv. Étude supplémentaire potentielle</p>	<p>officiels, conventions et engagements internationaux, rapports parlementaires.</p> <p>Études et rapports indépendants sur les motivations des donateurs et sur leur évolution au fil du temps, rapports de la société civile.</p> <p>Littérature grise ciblée (rapports internes, documents de travail, bulletins d'information électroniques, blogs)</p>	<p>législatif, de la société civile, des médias et du monde universitaire.</p>
<p>d) Quels sont les plus importants événements survenus sur le plan national et international ayant eu un impact sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur les priorités d'Accra ? De quelle manière ces événements ont-ils affecté la DdP et les priorités d'Accra ?</p>	<p>i. Identification des points clés ayant un impact sur l'échiquier de l'aide au développement au sein du pays comme par exemple les changements au niveau des priorités politiques, les réformes de gouvernance, les conditions économiques, les troubles civils, les catastrophes naturelles ou d'origine humaine, l'apparition de nouvelles ressources (internes ou externes), la décentralisation, les fluctuations dans les relations avec les donateurs clés, les nouveaux acteurs.</p> <p>ii. Évaluations de l'influence de la</p>	<p>Évaluations préexistantes et littérature officielle et indépendante, comme notamment les rapports gouvernementaux et les rapports émanant des donateurs et de la société civile, les décisions et rapports parlementaires, les appréciations informées</p>	<p>Étude de la documentation et de la littérature disponible, méta-analyses, entretiens semi-structurés et par groupes de discussion comprenant des protagonistes clés et devant inclure des membres du gouvernement, de la société civile et du parlement ou, éventuellement, enquêtes menées auprès de personnes informées.</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	Déclaration de Paris sur ces facteurs, le cas échéant.		
e) Dans quelle mesure et dans quels domaines les engagements de la Déclaration de Paris ont-ils été mis en œuvre ? Pourquoi et de quelle manière ?	i. Preuves (documentaires, institutionnelles et autres) de la façon dont les différents principes de la Déclaration de Paris ont été interprétés, pondérés et appliqués dans le pays. Pourquoi ? ii. Depuis quand ? (par exemple avant 2005 ou après ?) ii. Preuves d'éventuelles tensions ou des compromis requis entre différents principes.	Évaluations préexistantes et littérature officielle et indépendante, comme notamment les rapports de progrès national ou des donateurs et de la société civile, les évaluations, les politiques, les stratégies, les plans et les appréciations informées Enquête de suivi fournissant des données et un contexte à propos de certains engagements.	Étude de la documentation et de la littérature disponible, méta analyses, questionnaires, entretiens semi-structurés et par groupes de discussion réunissant des personnes informées. Une analyse similaire à celle de la Phase 1 est nécessaire pour compléter les résultats de l'enquête de suivi par rapport à d'autres engagements.
<p>2. Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? (Processus et résultats intermédiaires)</p> <p>(Remarque : il est proposé que l'analyse des progrès réalisés au niveau des inefficacités des processus d'aide (le poids des charges et à qui incombent ces charges) seront essentiellement</p>			

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>traités dans le cadre des résultats respectifs indiqués ci-dessous (voir par ex ii., iv., v., et viii.) et d'une question sommative (voir le « Cadre des Conclusions »).</p>			
<p>Sous-questions : le principal moyen de répondre à la question fondamentale N° 2 consistera à analyser les progrès réalisés dans le cadre de chacun des 11 objectifs prévus, cités ci-dessous, et explicitement énoncés au début des paragraphes 3 et 4 de la Déclaration de Paris, tout en prenant en compte les priorités politiques mises en avant par le Programme d'Action d'Accra.</p> <p>Remarque 1: Bien qu'il existe de réelles difficultés au niveau de l'analyse et de l'évaluation des progrès réalisés dans certains de ces domaines, le rôle de cette liste, prise dans son ensemble, est incontestable en tant que base principale permettant d'évaluer les effets de la Déclaration.</p> <p>Remarque 2 : Les 11 objectifs</p>	<p>Les analyses de chacun de ces résultats pourraient se concentrer sur l'évolution des activités, des comportements et des relations entretenues.</p> <p>La seule source possible d'application générale susceptible de fournir des réponses à ces sous-questions, sera sans doute une enquête standard menée auprès de participants informés ; cette enquête constituera un élément clé dans le cadre de chaque évaluation nationale (dans la plupart des cas, le défi sera de trouver un échantillon de participants adéquats, représentatifs et suffisamment informés.)</p> <p>Dans la mesure où, durant la Phase 2, les évaluations nationales sont censées constituer le principal moyen d'analyser la mise en œuvre des</p>	<p>Autres : Évaluations et rapports de suivi préexistants.</p> <p>Rapports administratifs et rapports sur l'avancée des travaux réalisés par les ministères des finances nationaux et de planification</p> <p>Rapports d'études spécifiques</p> <p>Rapport des donateurs sur la délégation de responsabilités et les performances qui en résultent.</p> <p>Documentation fournie par le pays partenaire et les donateurs sur les progrès et les décisions prises en résultat du processus d'alignement/coordination :</p> <p>Preuve provenant de la documentation sur l'examen parlementaire, des dialogues concernant les politiques, des groupes de</p>	<p>Autres : L'enquête de suivi apporte une certaine lumière sur certaines des réalisations attendues, mais de façon irrégulière. Analyse qualitative de la consultation et des décisions prises dans les dialogues / processus de coordination.</p> <p>Analyse des données provenant des rapports nationaux et des rapports émanant des donateurs contenant des références spécifiques aux changements politiques et aux processus de prises de décision découlant directement de la Déclaration de Paris. Analyse quantitative des changements dans l'enveloppe budgétaire au fil des ans, avec des liens plausibles vers des efforts d'harmonisation et d'alignement.</p> <p>Preuves de l'existence de tendances particulières au niveau de l'envergure et de la distribution</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>prévus sont regroupés ci-dessous sous les principales catégories d'action du Programme d'Action d'Accra ; les priorités d'Accra pourront par ailleurs être étayées de manière plus approfondie pour répondre aux questions individuelles.</p>	<p>engagements de la DdP au niveau des donateurs, il sera important de dépasser les analyses de la mise en œuvre des « donateurs » en tant que groupe non différencié. Les réponses des mêmes donateurs/organismes pourront également varier considérablement par rapport à différents engagements. Dans cette optique, il sera donc important de concevoir des méthodes permettant d'analyser au minimum l'éventail des enregistrements de mise en œuvre des différents donateurs et des exemples de progrès importants et moins importants, en l'absence d'un réel classement.</p> <p>Il est très probable que certains points s'avéreront être plus pertinents que d'autres, selon les différentes situations dans lesquelles se trouvent les pays concernés. Si tel est le cas, ce point constituera, en soi, une constatation.</p> <p>Les réponses aux enquêtes seront ensuite élaborées au</p>	<p>coordination des donateurs, des examens conjoints et des réunions de résolution de problèmes.</p> <p>Preuve de l'existence de tendances au niveau de l'envergure et de la distribution de la gestion nationale/gestion du donneur de l'aide au développement.</p>	<p>de la gestion nationale/gestion du donneur de l'aide au développement.</p> <p>Entretiens réalisés avec des personnes clés interrogées sur les intrants en termes de politiques et de structures d'aide.</p> <p>Débats menés en groupes de discussion sur les structures d'aide permettant à la société civile et au secteur privé d'avoir voix dans l'élaboration des politiques, ainsi qu'un rôle de « gendarme ».</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	<p>moyen d'entretiens structurés et semi-structurés, d'analyses contextuelles dans le cadre de la Question N° 1, et des constatations comparées aux résultats des enquêtes de suivi et aux tendances disponibles, le cas échéant (voir les points individuels cités ci-dessous), et d'autres constatations de suivi, d'évaluation et de recherche (comme par exemple le code de conduite de l'Union européenne concernant la Complémentarité et la Division du Travail ou le Consensus de Monterrey.)</p>		
<p>A. Appropriation du développement au niveau national</p>	<p>Outre l'analyse des progrès en fonction des sous-questions citées ci-dessous, lesquelles comportent des aspects spécifiques et parfois même techniques, une analyse plus étendue des progrès est nécessaire dans le cadre de ce principe fondamental, souligné à nouveau à Accra, comportant des dimensions politiques et comportementales particulièrement critiques. Les moyens d'enquête proposés et les méthodes associées devront incorporer des analyses</p>		

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	spécifiques des progrès dans le cadre de cet objectif majeur, en se concentrant spécifiquement sur les évolutions constatées au niveau des activités, des comportements et des relations. Les engagements d'Accra pourront indiquer de nouvelles sous-questions. Tout ceci contribuera à une analyse globale en relation aux principes dans les Conclusions.		
i. Un <u>renforcement</u> des stratégies et des cadres opérationnelles nationaux ?	Les résultats de l'indicateur N°1 de l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris offrent par exemple une source partielle et permettent une contre-vérification. Les rapports de la Phase 1 sont pertinents		
ii. <u>Un meilleur</u> alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires, permettant de renforcer leurs capacités ?	Les résultats des indicateurs N°3, 5a, 5b et 6 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une validation. Les rapports de la Phase 1 et ceux des directions des donateurs/organismes sont pertinents. Remarque : il sera nécessaire de vérifier ces données par rapport à la priorité donnée par le Programme d'Action d'Accra à un		

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	renforcement et un meilleur soutien destiné au développement des capacités.		
iii. Des mesures et des normes de performance et de reddition de comptes précises pour les systèmes du pays partenaire dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés, des garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale, conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées et accompagnées d'une application rapide et étendue ?	Les résultats de l'indicateur N°2 offrent par exemple une source partielle et permettent une contre-vérification. Les rapports de la Phase 1 et ceux des directions des donneurs/organismes sont pertinents		
B. La formation de partenariats plus inclusifs et plus efficaces en faveur du développement	Outre l'analyse des progrès en fonction des sous-questions citées ci-dessous (lesquelles comportent des aspects spécifiques et parfois techniques), il sera nécessaire de mener une analyse plus étendue des progrès réalisés dans le cadre de cet objectif politique fondamental, comme il l'a été réitéré à Accra. Les moyens d'enquête proposés et les méthodes associées devront incorporer des analyses spécifiques des progrès dans le		

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	cadre de cet objectif majeur, en se concentrant spécifiquement sur les évolutions constatées au niveau des activités, des comportements et des relations entretenues. Les engagements d'Accra pourront indiquer de nouvelles sous-questions.		
iv. Suppression des doubles emplois dans les efforts des donateurs et une rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité	Les résultats des indicateurs N°4, 9, et 10 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une contre-vérification. Tous les rapports de la Phase 1 sont pertinents		
v. Des politiques et des procédures des donateurs <u>réformés</u> et <u>simplifiés</u> et le développement d'un comportement collaboratif	Tous les rapports de la Phase 1 sont pertinents		
vi. Des engagements pluriannuels <u>plus</u> prévisibles en termes de flux d'aide destinés aux pays partenaires engagés [la nature des conditions a-t-elle changé pour soutenir l'appropriation conformément à l'engagement du Programme d'Action d'Accra ? (paragraphe 25)]	Les résultats de l'indicateur N°7 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une validation Les progrès accomplis au niveau du déliement de l'aide, aspect constituant une priorité du programme d'Accra, pourraient être traités dans cette section, en référence à l'indicateur N°8 de l'Enquête de Suivi. Tous les		

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	rapports de la Phase 1 sont pertinents.		
vii. Une délégation de pouvoir <u>adéquate</u> accordée au personnel de terrain des donateurs et une attention adéquate portée aux mesures d'incitations favorisant l'établissement de partenariats efficaces entre les donateurs et les pays partenaires	Tous les rapports de la Phase 1 sont pertinents		
viii. Une intégration <u>adéquate</u> des initiatives et des programmes globaux dans les priorités au sein des pays partenaires en termes de développement.	Remarque : cette question regroupe désormais des nouveaux éléments plus précis que la formulation en 2005. Preuves des évaluations préexistantes : les résultats des indicateurs N°3, 6 et 9 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une validation. Étude supplémentaire éventuelle.		

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>C. Délivrance et redditions de comptes concernant les résultats obtenus en termes de développement</p>	<p>Outre l'analyse des progrès en fonction des sous-questions citées ci-dessous, lesquelles comportent des aspects spécifiques et parfois techniques, une analyse plus étendue des progrès est nécessaire dans le cadre de ce principe fondamental, souligné à nouveau à Accra, dans son contexte politique. Les moyens d'enquête proposés et les méthodes associées devront incorporer des analyses portant sur ce sujet (et se concentrant spécifiquement sur les évolutions constatées au niveau des activités, des comportements et des relations) et contribuer à une analyse regroupée dans le cadre de la question 3 et des Conclusions. Les engagements d'Accra pourront indiquer de nouvelles sous-questions.</p>		
<p>ix. Un <u>renforcement</u> des capacités des pays partenaires dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de stratégies nationales axées sur les résultats</p>	<p>Les résultats de l'indicateur N°11 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une validation. Tous les rapports de la Phase 1 sont pertinents.</p>		
<p>x. Un <u>renforcement</u> des obligations mutuelles des pays et</p>	<p>La Phase 1 a indiqué que l'atteinte de cet objectif initial de la</p>		

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
des donneurs a l'égard les citoyens et les instances parlementaires	Déclaration semblait constituer la solution concrète la plus importante pour faire progresser le principe fondamental de responsabilité mutuelle ; ce point a par ailleurs été réitéré à Accra. Les instruments d'enquête proposés et leurs méthodes associées devront incorporer des analyses portant sur ce sujet (se concentrant spécifiquement sur les évolutions constatées au niveau des activités, des comportements et des relations). Les résultats de l'indicateur N°12 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source supplémentaire (très) partielle et permettent une validation. Tous les rapports de la Phase 1 sont pertinents. L'engagement d'Accra sur l'accès aux informations nécessaires constitue un point crucial.		
x. (Supplément) La mise en œuvre de l'engagement général énoncé dans le paragraphe 50 de la DdP ainsi que les engagements mutuels spécifiques du Programme d'Action d'Accra (Paragraphe 24) portant sur la	Beaucoup d'engagements du Programme d'Action d'Accra sont suffisamment spécifiques et limités dans le temps pour être directement analysés dans le cadre d'évaluations nationales individuelles, et contribuent par		

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>transparence et la responsabilité des résultats obtenus en termes de développement, et comprenant notamment des points détaillés concernant la transparence, les examens réciproques des analyses, le renforcement des mécanismes de responsabilité internationaux et des mesures visant à lutter contre la corruption sur ces deux plans.</p>	<p>conséquent à la synthèse parallèlement aux résultats généraux de l'Indicateur N°12 de l'Enquête de Suivi.</p>		
<p>xi. <u>Moins de corruption et plus de transparence, une adhésion publique renforcée et une mobilisation et l'affectation des ressources efficace</u></p>	<p>Les résultats de l'indicateur N°2 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source supplémentaire (très) partielle et permettent une validation</p>		
<p>D. La DdP a-t-elle eu des conséquences imprévues ? A-t-on constaté des preuves indiquant qu'il existe une meilleure manière d'améliorer l'efficacité de l'aide ?</p>			
<p>3 La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? De quelle manière précisément ? (les résultats du développement)</p>			

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>[Remarque : La DsP énonce que les effets prévus visent à : « Augmenter l'impact de l'aide au niveau de</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réduction de la pauvreté 2. La réduction des inégalités 3. La consolidation de la croissance 4. Le renforcement des capacités 5. L'accélération des avancées vers les OMD » <p>(Paragraphe 2)]</p>			
<p>a) Les résultats constatés dans certains secteurs spécifiques ont-ils été améliorés par l'application des principes de la DdP? »</p> <p>Le secteur de la santé sera un « secteur témoin » à travers l'ensemble des évaluations nationales ; chaque pays sélectionnera parallèlement un secteur dit « non-social » (comme éventuellement le secteur des infrastructures)</p> <p>(Remarque : il a été constaté que dans le cas d'un ou deux pays le secteur de la santé bénéficiait</p>	<ol style="list-style-type: none"> i. Preuves de la distance et des trajectoires du changement par rapport aux principes de la DdP. ii. Performance sectorielle avant et après l'application de mesures conformes à la DdP. Catégorisation de l'influence découlant de la DdP (voir les sections de contexte ci-dessus). iii. Preuve de la prévalence des approches similaires à la DdP par secteur. Preuve pertinente des résultats et des performances par secteur et contributions 	<p>Littérature officielle et indépendante préexistante comprenant notamment des rapports gouvernementaux, des rapports émanant des donateurs et de la société civile, des évaluations préexistantes, des rapports de suivi, des rapports annuels des ministères de tutelle, des rapports sectoriels, des décisions et des rapports parlementaires et des estimations éclairées.</p> <p>Évaluations préexistantes et rapports de suivi, rapports annuels des ministères de tutelle et</p>	<p>Évaluations préexistantes et rapports de suivi, rapports annuels des ministères de tutelle et rapports sectoriels. Rapports parlementaires. Études indépendantes. Littérature grise (rapports internes, documents de travail, bulletins d'information électroniques, blogs). Cartographie et pondération des facteurs de contribution potentiels ; Méta analyses ;</p> <p>Études comparatives des secteurs ; éventuellement, enquêtes.</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>d'une aide très réduite. Une documentation rapide de ce type de cas pourra contribuer aux constatations globales.)</p>	<p>plausibles.</p>	<p>rapports sectoriels.</p> <p>Rapports parlementaires. Études indépendantes.</p> <p>Littérature grise (rapports internes, documents de travail, bulletins d'information électroniques, blogs)</p>	
<p>b) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle aidé les pays à accorder une plus grande priorité aux besoins des plus démunis (plus particulièrement ceux des femmes et des filles) et à réduire l'exclusion ? »</p>	<p>i. Preuve : analyse expresse de l'exclusion et réponses politiques / stratégiques / programmatiques et sectorielles ; mécanismes institutionnels pertinents ; enveloppe budgétaire contre les discriminations de genre et l'exclusion et flux des dépenses ; priorités réactives données aux populations défavorisées et aux femmes dans les stratégies nationales, les budgets ; flux de dépenses et autres mesures favorables à l'inclusion sociale.</p> <p>ii. Données nationales découpées par région, genre, groupe victime d'exclusion, etc.</p> <p>iii. Preuves de la distance parcourue et des trajectoires du changement.</p>		<p>Cartographie et pondération des facteurs de contribution potentiels. Analyses des documents et des budgets ;</p> <p>Corrélations, analyses historiques et statistiques et sélection d'études de cas dont les données/informations préliminaires montrent des corrélations profondes</p> <p>Méta-analyse des réalisations nationales en termes de développement, de stratégie et de budget</p> <p>[Remarque : étude supplémentaire éventuellement nécessaire]</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>c) De quelle manière, et pourquoi, l'ensemble des modalités de l'aide (y compris le soutien financier général ou le soutien financier spécifique à certains secteurs) ont-elles évolué, quel effet la DdP a-t-elle eu sur ces différentes modalités et quels ont été les résultats obtenus en termes de développement ? »</p>			
<p>d) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle abouti à des augmentations durables des capacités institutionnelles et du capital social à tous les niveaux pour fournir des prestations de service et relever les défis auxquels se heurte le développement ? Pourquoi, comment et où, et quels en sont les effets ?</p>	<p>Ceci doit être vérifié par rapport aux trois engagements du Programme d'Action d'Accra sur le renforcement des capacités et les 5 engagements sur l'utilisation des systèmes nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Preuves des changements survenus au niveau : des capacités administratives à travers tous les acteurs du développement, y compris les organisations de la société civile. ii. aptitude à consulter et à rendre des comptes aux parties prenantes ; iii. travail de partenariat et formation de réseaux; iv. apprentissage par la réalisation ; v. décentralisation ; vi. réglementation efficace ; 	<p>Évaluations, appréciations de la coopération technique. Rapports de progrès émis par les organismes de mise en œuvre nationale</p> <p>Procès-verbaux des mécanismes de coordination.</p> <p>Appréciations informées basés sur des enquêtes.</p>	<p>Tendances/estimations de l'aide au développement des capacités générée par la Déclaration de Paris. Évaluations principales sur la coopération technique.</p> <p>Enquête, investigation appréciative, méthodes participatives comme « Most significant change » Entretiens avec des personnes clés.</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	vii. suivi politique et stratégique ; viii. évaluation et émission de rapports.		
e) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle eu des conséquences imprévues, négatives ou positives, au niveau des résultats obtenus en termes de développement ? A-t-on constaté des preuves indiquant qu'il existe de meilleures solutions pour faire en sorte que l'aide contribue davantage aux résultats obtenus en termes de développement ?			
f) La Déclaration de Paris a-t-elle renforcé l'impact de l'APD pour atteindre [les objectifs de la stratégie de développement national] et des OMD ? »	i. Distance et trajectoires du changement, changements de type pré/post Déclaration de Paris. ii. Cartographie et pondération des facteurs contributifs potentiels.	Évaluations préexistantes et rapports de suivi. Rapports nationaux sur les stratégies de développement Rapports annuels des organismes de coopération nationale. Rapports et statistiques concernant les OMD (ces objectifs sont-ils en voie d'aboutissement ou pas ?) Données statistiques (indicateurs de la Banque Mondiale (BM), rapports sur le développement et	Corrélations, analyses historiques et statistiques et examen éventuel de certaines études de cas dont les données/informations préliminaires suggèrent des corrélations

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
		<p>sur les finances de la BM, Fond Monétaire International (FMI), Secrétariat de l'OCDE, agences de statistiques nationales, ministères des finances, indicateurs de gouvernance de la BM, base de données de la Banque africaine pour le développement (BAD) concernant la gouvernance, Programme de développement des Nations Unies (PNUD), etc.)</p> <p><i>Economist Intelligence Unit</i>, rapports du PNUD, dossiers de presse, etc.</p>	
<p>4. Cadre destiné aux conclusions:</p> <p>Quelle a été la pertinence de la Déclaration de Paris et la manière dont elle a été mise en œuvre dans le cadre des défis posés par l'efficacité de l'aide ?</p> <p>Dans quelle mesure chacun des cinq principes de la Déclaration de Paris a-t-il été respecté et mis en œuvre et dans quelle mesure les priorités du programme d'Accra ont-elles été prises en compte ?</p>			

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>Pourquoi ? A-t-on constaté de conflits ou compromis entre eux ?</p> <p>Qu'a accompli la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide et de résultats de développement ? Quelle est l'importance de ces contributions ? S'agit-il de résultats durables ? A-t-on constaté des éléments indiquant qu'il existe une meilleure manière de renforcer l'efficacité de l'aide et de contribuer davantage aux résultats de développement ?</p> <p>Quelles conséquences la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle eu au niveau des fardeaux liés à la gestion de l'aide incombant respectivement aux pays partenaires et aux donateurs, par rapport à l'évolution des volumes d'aide et de la qualité de l'aide et des relations entre partenaires ? S'agit-il de conséquences plutôt temporaires ou durables ?</p> <p>Quelle valeur ajoutée la coopération pour le</p>	<p>On pourra analyser les charges et les avantages concernés par rapport aux fonctions transactionnelles de « recherche », de « négociations et de décision » et de « surveillance et d'exécution » selon les suggestions émises par le document conceptuel commandité, rédigé par A Lawson sur les « Coûts transactionnels ». La métaphore économique devra être adaptée au vu des enjeux particuliers que présentent les relations de l'aide et le désir de « partenariats ».</p>		

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>développement basée sur le modèle de la Déclaration de Paris a-t-elle créée par rapport à ce qui existait avant la Déclaration de Paris, et parallèlement à d'autres moteurs de développement au sein de chaque pays, d'autres sources de financement consacrées au développement et d'autres partenaires de coopération pour le développement que ceux qui ont jusqu'alors souscrit à la Déclaration ?</p> <p>Quels sont les messages clés destinés aux a) parties prenantes nationales b) aux pays et organismes donateurs ?</p> <p>Quelles sont les principales répercussions concernant l'efficacité de l'aide sur le long terme, au vu de l'émergence des nouveaux défis et des nouvelles opportunités (comme notamment le changement climatique), de l'arrivée de nouveaux acteurs et de la formation des liens nouveaux ?</p>			

Annexe C

Gestion des évaluations nationales

Chaque évaluation sera gérée au sein du pays concerné par un Coordinateur de l'évaluation nationale nommée par l'État. Le Coordinateur National pourra, s'il/elle le désire, œuvrer en collaboration avec le Département d'Évaluation d'un partenaire en développement pour faciliter le déroulement de l'évaluation, mobiliser les fonds nécessaires et, éventuellement obtenir d'autres formes d'assistance. En la présence ou pas d'un tel arrangement, le Coordinateur de l'évaluation nationale devra être soutenu par un Groupe de Référence National/Conseil qui comprendra des parties prenantes nationales et des partenaires en développement pertinents.

Le **Coordinateur de l'évaluation nationale**, nommé par l'État, est chargé de gérer tous les aspects du processus d'évaluation nationale, y compris (et avant tout) :

1. L'organisation, la programmation et la convocation aux réunions du Groupe de référence national des pays rassemblant les protagonistes principaux tels que les représentants des gouvernements, des donateurs, de la société civile et, si possible, du milieu universitaire ;
2. Le développement du Cahier des charges générique définitif destiné aux évaluations nationales en consultation avec le Groupe de Référence National ; en incorporant la matrice d'évaluation commune pour les évaluations nationales et (le cas échéant) un module doté de questions d'évaluation spécifiques au pays concerné ;
3. L'engagement de consultants (sélectionnés, si possible, par le Groupe de Référence National) chargés de la réalisation des évaluations nationales ;
4. Garantir la bonne qualité de l'évaluation par rapport aux critères nationaux, régionaux et/ou internationaux du CAD et en s'appuyant sur les services proactifs et réactifs de l'Équipe d'Évaluation Principale et du Secrétariat d'Évaluation.
5. Agir en qualité de point focal au sein du pays concerné pour assurer la liaison avec les groupes de direction et de référence généraux dans le cadre de l'évaluation.
6. Soumettre au Secrétariat d'Évaluation un compte rendu bimensuel, sur l'état d'avancement du processus d'évaluation dans un format commun simple.

Ce rôle de gestion nécessitera d'importantes contributions en termes de « temps de gestion dédié » tout au long du processus d'évaluation, avec des efforts intensifs à prévoir lors des étapes charnières que représentent la période de démarrage, l'étape préliminaire, le premier rapport provisoire et le rapport final.

Le **Groupe de Référence National** devra rassembler les principales parties prenantes des gouvernements, des donateurs, des sociétés civiles et, si possible, du milieu universitaire. Le but de ce groupe sera de garantir la participation des parties prenantes et leur engagement envers le processus d'évaluation et les résultats, tout en veillant à préserver l'indépendance de l'évaluation.

Le Groupe de Référence National sera chargé des importantes fonctions citées ci-dessous :

1. La ratification de la conception de l'évaluation nationale, laquelle comprendra un ensemble commun de questions d'évaluation applicable à toutes les évaluations

nationales et, lorsque les pays le souhaiteront, un module doté de questions d'évaluation spécifiques au pays concerné.

2. L'encadrement du recrutement des membres des équipes d'évaluation nationales, conformément aux critères de sélection et aux règles nationales de passation des marchés ou d'appels d'offres
3. Agir en qualité de « ressource » et offrir des conseils et des retours au Coordinateur National et à l'équipe d'évaluation
4. Aider à préserver l'indépendance, l'intégrité et la qualité de l'évaluation ;
5. Examiner et offrir des commentaires à propos des produits provisoires de l'évaluation du pays concerné (sans toutefois ratifier ceux-ci)

Le Groupe de Référence National jouera également un rôle particulièrement important au niveau de l'accès aux informations, du contrôle de la qualité, des communications avec le gouvernement, de l'obtention de l'engagement de la société civile, de la facilitation d'une consultation impérativement plus large et de la promotion de l'utilisation et de l'utilité des conclusions des Évaluations.

Chaque Évaluation Nationale devra développer et mettre en œuvre un « Plan de communication » permettant d'informer les parties prenantes de l'évaluation au sein de chaque pays et de conserver leur engagement. Il sera nécessaire d'employer divers moyens de communication et diverses activités et d'optimiser toutes les opportunités disponibles pour établir des liens avec les points clés des cycles stratégiques et décisionnels nationaux et de nouer des liens au niveau de manifestations clés du dialogue international sur l'efficacité de l'aide et les tendances des ODM pour les deux prochaines années afin de développer un engagement politique envers l'étude et garantir sa contribution ponctuelle aux débats.

Ces rôles exigeront que le Groupe comprenne une bonne représentation des parties prenantes clés et qu'il dispose d'un niveau de crédibilité et d'un accès satisfaisants, parallèlement à un degré d'autonomie adéquat. Sa mission nécessitera une certaine mesure de contributions en termes de temps dédié de la part des membres individuels du Groupe de Référence National.

Sélection des équipes d'évaluation indépendantes

La réussite de l'évaluation dépendra de la composition de l'Équipe d'Évaluation et de la compétence et des capacités personnelles de chaque membre de cette équipe. Ceci sera particulièrement important dans le cas du Chef d'équipe qui sera chargé de la perspective globale ; ce dernier devra en effet être en mesure d'organiser et de coordonner le travail des membres de l'équipe, d'évaluer la qualité et la pertinence de leurs contributions, de garantir la livraison ponctuelle de leurs rapports et de gérer tous les commentaires reçus et d'agir en tant que porte-parole de l'équipe.

Les membres de l'Équipe d'Évaluation devront provenir de domaines professionnels pertinents et refléter la parité. Une note d'orientation concernant les qualifications et le recrutement de l'équipe d'évaluation est jointe dans l'addenda A.

Afin de préserver l'impartialité de l'évaluation, aucun membre de l'équipe d'évaluation ne devra avoir été personnellement impliqué dans les activités soumises à l'évaluation, par ailleurs, aucune des sociétés ou aucun des organismes chargés de la réalisation de l'Évaluation ne devra avoir été impliqué dans la préparation ou la mise en œuvre de ces activités. Dans le cas spécifique de la Déclaration de Paris, une absence totale d'implication de la part des experts/sociétés intervenant au niveau nation constituera potentiellement un

critère difficile à satisfaire. Lorsqu'il existera d'importants conflits d'intérêts, il sera conseillé d'ajouter à ce groupe des experts régionaux ou internationaux.

Financement des évaluations nationales

Le recrutement des équipes d'évaluation nationales sera soumis aux lois et règlements du pays concerné.

Le budget indicatif d'une évaluation nationale sera fixé à 80 000 € Parallèlement au développement du Cahier des charges destiné à chaque pays, il sera important de surveiller rigoureusement les conséquences sur le plan financier.

Le financement des évaluations nationales pourra être obtenu auprès de diverses sources :

1. Les pays pourront choisir d'utiliser leurs propres fonds pour financer l'évaluation nationale ou de mobiliser des fonds auprès de donateurs intervenant au sein du pays. Il s'agit là de l'option qui est privilégiée, dans la mesure où les systèmes déjà en place peuvent être mis à contribution.
2. Les évaluations nationales pourront être financées à partir du Fond Principal détenu par le Secrétariat de l'Évaluation de la Déclaration de Paris basé à l'Institut des Études Internationales du Danemark. Chaque accord de financement sera négocié par l'Institut des Études Internationales du Danemark et le pays concerné :
3. Plusieurs donateurs ont fait des promesses de dons visant à financer directement une évaluation ou davantage. Dans ces cas particuliers, les dispositifs de financement seront négociés par le donneur et le pays concerné.

Assurance et contrôle de la qualité

Le Coordinateur de l'évaluation nationale est chargé de garantir la qualité de l'évaluation préalablement à la soumission du rapport d'évaluation à l'Équipe Principale (le rapport d'évaluation devra satisfaire de manière adéquate aux besoins en matière d'information de l'organe commanditaire et d'autres parties prenantes. Il devra notamment répondre à toutes les questions énoncées dans le Cahier des charges.) La qualité de cette évaluation sera évaluée en fonction de critères de qualité de l'évaluation nationaux, régionaux ou internationaux (comme par exemple les critères du CAD). Lorsque des critères nationaux existeront, ceux-ci seront privilégiés .

Chaque équipe d'évaluation devra établir des systèmes d'assurance et de contrôle de la qualité. Le Chef d'équipe [ou l'institution engagée pour laquelle travaille le Chef d'équipe] sera responsable de l'organisation et de la coordination des tâches de l'Équipe d'évaluation (garantissant ainsi la qualité et la pertinence des contributions apportées par les membres de cette équipe), de la délivrance des constats, des conclusions et des recommandations émergent et de l'émission d'un rapport final exhaustif et conforme aux normes d'évaluation, dans les délais et dans le respect du cahier des charges.

Le rôle du Groupe de Référence National est particulièrement important au niveau du soutien qu'il apporte au Coordinateur de l'Évaluation Nationale : le Groupe de Référence National est en effet chargé d'examiner les versions provisoires des rapports préliminaires et définitifs pour s'assurer de la validité et de la fiabilité des informations, de la clarté des analyses (veillant à ce que les conclusions soient appuyées par des constatations en cohérence avec les données recueillies et à ce que des recommandations soient émises et des enseignements tirés à la suite des conclusions) ; il garantit également que tout désaccord entre les membres de l'équipe d'évaluation ou entre l'équipe d'évaluation et les partenaires pertinents ayant un impact sur les conclusions et les recommandations soit pris

en compte dans le rapport, soit sous forme de commentaires, ou bien dans des notes de bas de page ou encore dans une rubrique particulière.

Il sera toutefois important de ne pas confondre l'assurance et le contrôle de la qualité avec l'acceptation des conclusions de l'évaluation. **L'équipe d'évaluation sera responsable, en dernier ressort, du contenu du rapport.**

L'Équipe d'Évaluation Principale œuvrera d'une manière à la fois proactive et réactive pour participer aux évaluations nationales et leur apporter son soutien. Outre les importants dispositifs permettant d'offrir un soutien direct, il sera nécessaire de tirer parti des opportunités permettant des échanges en face à face pour poser des fondations solides et définir clairement un cap à suivre pour les Évaluations Nationales, maintenir l'adhésion aux normes d'évaluation tout au long du processus, conseiller les équipes d'évaluation quand/si celles-ci rencontrent des problèmes particuliers, et faciliter les échanges entre pairs et l'apprentissage entre les diverses équipes nationales. L'Équipe Principale offrira des commentaires bien documentés à l'issue de son examen de la qualité aux Équipes nationales et aux Groupes de Référence, ainsi qu'au Secrétariat et au Groupe de Direction de l'Évaluation.

Addenda A

Note d'orientation : recrutement des équipes d'évaluation nationales (version provisoire 2.0)

La présente note d'orientation a été élaborée en réponse aux demandes émises lors des ateliers régionaux réclamant des consignes plus approfondies à propos des caractéristiques, de la sélection et du recrutement de l'Équipe d'évaluation nationale. Cette note prend en compte l'envergure anticipée des travaux que devra réaliser chaque Équipe d'évaluation nationale comme il l'est établi dans la version (provisoire) du Cahier des charges générique et comme il en a été débattu au cours des ateliers régionaux. Il s'agit par conséquent d'un document donné à titre indicatif exposant les exigences d'une Équipe d'évaluation nationale. Ce document offre au Groupe de Référence National un point de départ lui permettant de débattre et de finaliser les critères de sélection de l'Équipe d'évaluation et du Coordinateur de l'Évaluation Nationale afin d'accélérer le processus de recrutement.

Les caractéristiques de cette Équipe, données à titre indicatif, ont été élaborées en fonction d'un ensemble de critères/paramètres clés dans le cadre de la réalisation des évaluations nationales :

- Dans la mesure où il s'agit d'une évaluation complexe et politiquement délicate, il sera nécessaire de recruter une équipe efficace composée de personnes capables de travailler de manière collaborative en employant les preuves provenant d'une analyse conjointe et en prenant en compte toutes les différentes perspectives.
- Le processus employé sera ouvert et devra susciter l'intérêt afin de préserver l'indépendance de l'évaluation, inspirer la confiance auprès des parties prenantes nationales et inciter ces dernières à y participer.
- L'évaluation sera exhaustive (à la fois en termes d'envergure et de profondeur) et nécessitera un travail minutieux, des recherches contextuelles, des enquêtes concentrées et l'établissement de rapports dans les délais impartis.
- Les travaux s'étendront sur, au minimum quatre mois et, au maximum, six mois à compter de la date de démarrage jusqu'à la soumission du rapport provisoire, et devront inclure suffisamment de temps pour permettre des échanges et des discussions avec les structures de gouvernance et de direction des évaluations nationales à certains jalons clés.
- Les travaux, comprenant toutes les contributions de l'Équipe d'évaluation, seront réalisés dans un budget d'environ 80 000 euros (ce budget couvrira à la fois les honoraires & les frais remboursables).

A) Caractéristiques de l'Équipe d'évaluation

Composition de l'équipe

- L'équipe sera composée de quatre consultants (hommes et femmes, disposant tous au minimum d'un Bac + 4 (niveau maîtrise) et parlant couramment la langue officielle du pays concerné) ; elle sera soutenue dans ses tâches par un Assistant de Recherche employé à plein temps
- Cette équipe de quatre personnes comprendra un Chef d'équipe national expérimenté, deux consultants nationaux (l'un d'eux occupant un poste hiérarchique supérieur & l'autre en mi-carrière) et un consultant régional ou international expérimenté.

Compétences (essentielles) de l'équipe

Les candidats sélectionnés devront :

- Posséder une bonne expérience en matière d'évaluations de résultats et d'impacts, réalisées à un niveau stratégique (programmatique et/ou thématique) et axées sur les « contributions », et
- Disposer de bonnes connaissances, à la fois étendues et approfondies, du domaine de l'aide au développement ainsi que des dispositifs institutionnels et des relations au sein de ou pertinentes au pays concerné (gouvernement national, donateurs & société civile).
- Bien connaître les principes de la Déclaration de Paris et participer d'une certaine manière aux efforts politiques déployés sur le plan national et international pour améliorer l'efficacité de l'aide.
- Posséder une perspective plus vaste et historique (allant au-delà du thème de l'aide) des processus de développement au sein du pays/de la région.
- Disposer d'excellentes capacités de communication (aussi bien à l'écrit que verbale)
- Posséder une expérience professionnelle multidisciplinaire, comprenant les aspects suivants : (i) la gestion/l'organisation, (ii) l'économie politique/l'économie, (iii) les programmes sectoriels (sociaux/ non-sociaux) et (iv) les structures et l'administration gouvernementales.

Compétences (souhaitables) de l'équipe

- Une expérience antérieure soldée par des résultats positifs en matière de travail coopératif et évaluatif.
- Une bonne expérience en matière d'utilisation de diverses méthodes d'évaluation.
- Une bonne expérience en matière de réalisation d'évaluations conjointes
- Des connaissances spécialisées de toutes les questions liées à la parité et à l'exclusion sociale.
- Une bonne expérience en matière de suivi et d'établissement de rapports dans le cadre des résultats de développement (comprenant l'utilisation de données desagréées), adoptant une approche de type « chaîne de résultats ».

Indépendance de l'équipe

- Il sera fondamental de veiller à ce que l'Équipe d'évaluation puisse agir avec intégrité et à ce que cette intégrité soit reconnue par un large éventail de parties prenantes. Dans cette optique, il faudra impérativement éviter de recruter tout consultant présentant de forts conflits d'intérêts. Les éléments constituant un « conflit d'intérêt » devront être jugés dans le cadre de chaque contexte national dans la mesure où la mise en œuvre de la DdP couvre tous les aspects de la gestion de l'aide et a emprunté diverses voies.

Contributions temporelles de l'équipe données à titre indicatif (ces données auront tendance à varier en fonction des honoraires négociés selon les tarifs du marché)

- Chef d'équipe (National) : 50 jours

- Consultant National (supérieur hiérarchique) : 30 jours
- Consultant National (en mi-carrière) : 40 jours
- Consultant International/Régional : 30 jours
- Assistant de Recherche : 100 jours

B) Processus destiné à la sélection de l'équipe

(Étapes et pondérations possibles, données à titre indicatif, soumises aux exigences ou aux pratiques nationales)

- Parution d'un appel d'offres dans la presse locale invitant les institutions/organismes (« sociétés ») à exprimer leur intérêt en présentant leurs compétences en matière de gestion d'évaluations stratégiques et l'expérience pertinente du candidat qu'ils souhaitent proposer au poste de Chef d'équipe ou envoi d'une invitation directe à des sociétés présélectionnées au moyen d'un appel d'offres restreint (procéder directement au paragraphe iii).
- Présélection de quatre sociétés, au maximum en fonction des critères suivants : (a) une gestion d'évaluations stratégiques (50% de la note totale) et (b) l'expérience du candidat proposé pour le poste de Chef d'équipe (50% de la note totale).
- Examen des documents d'offres de taille succincte, envoyés par les sociétés présélectionnées/invitées en fonction des critères cités ci-dessous :

Critères de sélection de l'équipe :

Proposition technique (Note : 90 sur un total de 100)

- Qualité de l'équipe présentée (60% de la note totale) : qualités essentielles (40%), qualités souhaitables (20%)
- Plan de travail proposé de l'Équipe (20% de la note totale) : utilisation proposée des ressources budgétaires pré-établies mises à la disposition de l'équipe dans le cadre des tâches énoncées dans le Cahier des charges spécifique à chaque pays ; description des rôles joués par chaque membre de l'équipe, jalonnement proposé des contributions etc.
- Dispositifs de gestion proposés par la société pour l'Équipe (10% de la note totale) : capacités à réaliser des enquêtes électroniques et à gérer les sources de données, prestations de qualité prouvées par la réalisation de missions antérieures dans les délais impartis, bonne réactivité envers ses clients.

Proposition financière (Note : 10 sur 100)

- Comparaison des prix proposés par les différentes offres : tarifs correspondant aux différents niveaux d'expérience des consultants proposés au sein de l'équipe d'évaluation.